DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2022/405 DE LA COMMISSION

du 3 mars 2022

modifiant la décision d'exécution (UE) 2019/1956 en ce qui concerne les normes harmonisées relatives aux plaques de protection et bandes de protection, aux luminaires, au petit appareillage électrique, aux systèmes de conducteurs préfabriqués, aux disjoncteurs, aux appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire, et aux matériels de soudage par résistance

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne, modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/23/CE et 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 87/95/CEE du Conseil et la décision n° 1673/2006/CE du Parlement européen et du Conseil ([1]), et notamment son article 10, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 12 de la directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil ([2]), le matériel électrique conforme à des normes harmonisées ou à des parties de normes harmonisées dont les références ont été publiées au *Journal officiel de l'Union européenne* est présumé conforme aux objectifs de sécurité visés à l'article 3 et énoncés à l'annexe I de ladite directive qui sont couverts par ces normes ou parties de normes.

(2) Par la lettre M/511 du 8 novembre 2012, la Commission a demandé au Comité européen de normalisation (CEN), au Comité européen de normalisation électrotechnique (Cenelec) et à l'Institut européen de normalisation des télécommunications (ETSI), d'une part, de lui fournir la première liste complète des titres des normes harmonisées et, d'autre part, d'élaborer, de réviser et de compléter des normes harmonisées applicables au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension, à l'appui de la directive 2014/35/UE. Les objectifs de sécurité visés à l'article 3 de la directive 2014/35/UE et exposés à l'annexe I de ladite directive n'ont pas changé depuis que la demande a été adressée au CEN, au Cenelec et à l'ETSI.

(3) Sur la base de la demande M/511, le CEN et le Cenelec ont élaboré la norme harmonisée EN IEC 61010-2-034:2021 et sa modification EN IEC 61010-2-034:2021/A11:2021 concernant les exigences de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire.

(4) Sur la base de la demande M/511, le CEN et le Cenelec ont révisé et modifié les normes harmonisées suivantes, dont les références ont été publiées dans une communication de la Commission (2016/C 249/03) ([3]): EN 50520:2009 pour les plaques de protection et les bandes de protection, EN 60898-2:2006 pour les disjoncteurs pour le fonctionnement en courant alternatif et en courant continu, EN 61010-2-051:2015 pour les appareils de laboratoire utilisés pour mixer et agiter, et EN 61010-2-030:2010 pour les appareils équipés de circuits d'essai ou de mesure. Il en a résulté l'adoption des normes harmonisées et modifications suivantes: EN 50520:2020 et EN 50520:2020/A1:2021, EN 60898-2:2021, EN IEC 61010-2-051:2021 et EN IEC 61010-2-051:2021/A11:2021,

([1]) JO L 316 du 14.11.2012, p. 12.

([2]) Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension (JO L 96 du 29.3.2014, p. 357).

([3]) Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension (2016/C 249/03) (JO C 249 du 8.7.2016, p. 62).

EN IEC 61010-2-030:2021 et EN IEC 61010-2-030:2021/A11:2021. Sur la base de cette demande, le CEN et le Cenelec ont également révisé la norme harmonisée EN 61010-2-061:2015 pour les spectromètres atomiques de laboratoire avec vaporisation et ionisation thermiques, dont la référence est publiée dans la décision d'exécution (UE) 2019/1956 de la Commission ([4]). Ces modifications ont abouti à l'adoption de la norme harmonisée EN IEC 61010-2-061:2021 et de sa modification EN IEC 61010-2-061:2021/A11:2021.

(5) Sur la base de la demande M/511, le CEN et le Cenelec ont aussi modifié et rectifié les normes harmonisées suivantes, dont les références ont été publiées dans une communication de la Commission (2016/C 249/03): EN 60598-2-13:2006 telle que modifiée par la norme EN 60598-2-13:2006/A1:2012 et rectifiée par la norme EN 60598-2-13:2006/AC:2006 pour les luminaires encastrés dans le sol, EN 61534-1:2011 telle que modifiée par la norme EN 61534-1:2011/A1:2014 pour les systèmes de conducteurs préfabriqués, EN 61534-21:2014 pour les systèmes de conducteurs préfabriqués, EN 61534-22:2014 pour les systèmes de conducteurs préfabriqués, et EN 62135-1:2015 pour les matériels de soudage par résistance. Il en a résulté l'adoption des normes harmonisées modificatives suivantes et d'une rectification: EN 60598-2-13:2006/A11:2021, EN 61534-1:2011/A11:2021, EN 61534-1:2011/A2:2021, EN 61534-21:2014/A11:2021, EN 61534-21:2014/A1:2021, EN 61534-22:2014/A11:2021, EN 61534-22:2014/A1:2021, et EN 62135-1:2015/AC:2016.

(6) La Commission, en collaboration avec le CEN et le Cenelec, a examiné si ces normes harmonisées ainsi que les modifications et rectifications qui y ont été apportées étaient conformes à la demande M/511.

(7) Les normes harmonisées EN IEC 61010-2-034:2021 telle que modifiée par la norme EN IEC 61010-2-034:2021/A11:2021, EN 50520:2020 telle que modifiée par la norme EN 50520:2020/A1:2021, EN 60898-2:2021, EN IEC 61010-2-051:2021 telle que modifiée par la norme EN IEC 61010-2-051:2021/A11:2021, EN IEC 61010-2-061:2021 telle que modifiée par la norme EN IEC 61010-2-061:2021/A11:2021, EN IEC 61010-2-030:2021 telle que modifiée par la norme EN IEC 61010-2-030:2021/A11:2021, EN 60598-2-13:2006 telle que modifiée par les normes EN 60598-2-13:2006/A1:2012 et EN 60598-2-13:2006/A11:2021 et telle que rectifiée par la norme EN 60598-2-13:2006/AC:2006, EN 61534-1:2011 telle que modifiée par les normes EN 61534-1:2011/A1:2014, EN 61534-1:2011/A11:2021 et EN 61534-1:2011/A2:2021, EN 61534-21:2014 telle que modifiée par les normes EN 61534-21:2014/A11:2021 et EN 61534-21:2014/A1:2021, EN 61534-22:2014 telle que modifiée par les normes EN 61534-22:2014/A11:2021 et EN 61534-22:2014/A1:2021, et EN 62135-1:2015 telle que rectifiée par la norme EN 62135-1:2015/AC:2016 sont conformes aux objectifs de sécurité qu'elles visent à couvrir et qui sont énoncés dans la directive 2014/35/UE. Il y a donc lieu de publier au *Journal officiel de l'Union européenne* les références de ces normes ainsi que les références des modifications et rectifications de ces normes.

(8) L'annexe I de la décision d'exécution (UE) 2019/1956 contient les références des normes harmonisées conférant une présomption de conformité avec la directive 2014/35/UE. Pour faire en sorte que les références des normes harmonisées élaborées à l'appui de la directive 2014/35/UE figurent dans un seul acte, il y a lieu d'inclure les références de ces normes dans ladite annexe.

(9) Il est donc nécessaire de retirer les références des normes harmonisées suivantes ainsi que les références de toute norme portant modification ou rectification de ces normes publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*: EN 50520:2009, EN 60898-2:2006, EN 61010-2-051:2015, EN 61010-2-061:2015, EN 61010-2-030:2010, EN 60598-2-13:2006, EN 61534-1:2011, EN 61534-21:2014, EN 61534-22:2014 et EN 62135-1:2015.

(10) L'annexe II de la décision d'exécution (UE) 2019/1956 contient les références des normes harmonisées élaborées à l'appui de la directive 2014/35/UE qui sont retirées du *Journal officiel de l'Union européenne*, série C. Il y a donc lieu d'inscrire ces références dans ladite annexe. Toutefois, étant donné que la référence de la norme harmonisée EN 61010-2-061:2015 est publiée à l'annexe IB de la décision d'exécution (UE) 2019/1956, il est nécessaire de supprimer cette référence de ladite annexe.

(11) Afin de donner aux fabricants suffisamment de temps pour se préparer à l'application des normes harmonisées EN 50520:2020 telle que modifiée par les normes EN 50520:2020/A1:2021, EN 60898-2:2021, EN IEC 61010-2-051:2021 telle que modifiée par la norme EN IEC 61010-2-051:2021/A11:2021, EN IEC 61010-2-061:2021 telle que modifiée par la norme EN IEC 61010-2-061:2021/A11:2021, EN IEC 61010-2-030:2021 telle que modifiée par la norme EN IEC 61010-2-030:2021/A11:2021, EN 60598-2-13:2006

([4]) Décision d'exécution (UE) 2019/1956 de la Commission du 26 novembre 2019 concernant les normes harmonisées applicables au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension et élaborées à l'appui de la directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil (JO L 306 du 27.11.2019, p. 26).

telle que modifiée par les normes EN 60598-2-13:2006/A1:2012 et EN 60598-2-13:2006/A11:2021 et telle que rectifiée par la norme EN 60598-2-13:2006/AC:2006, EN 61534-1:2011 telle que modifiée par les normes EN 61534-1:2011/A1:2014, EN 61534-1:2011/A11:2021 et EN 61534-1:2011/A2:2021, EN 61534-21:2014 telle que modifiée par les normes EN 61534-21:2014/A11:2021 et EN 61534-21:2014/A1:2021, EN 61534-22:2014 telle que modifiée par les normes EN 61534-22:2014/A11:2021 et EN 61534-22:2014/A1:2021, et EN 62135-1:2015 telle que rectifiée par la norme EN 62135-1:2015/AC:2016, il est nécessaire de différer le retrait des références des normes harmonisées suivantes ainsi que des références de toute norme portant modification ou rectification desdites normes: EN 50520:2009, EN 60898-2:2006, EN 61010-2-051:2015, EN 61010-2-061:2015, EN 61010-2-030:2010, EN 60598-2-13:2006, EN 61534-1:2011, EN 61534-21:2014, EN 61534-22:2014 et EN 62135-1:2015.

(12) Il convient donc de modifier en conséquence la décision d'exécution (UE) 2019/1956.

(13) La conformité avec une norme harmonisée confère une présomption de conformité avec les exigences essentielles correspondantes énoncées dans la législation d'harmonisation de l'Union, y compris les objectifs de sécurité, à compter de la date de publication de la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*. La présente décision devrait donc entrer en vigueur le jour de sa publication,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision d'exécution (UE) 2019/1956 est modifiée comme suit:

a) l'annexe I est modifiée conformément à l'annexe I de la présente décision;

b) l'annexe IB est modifiée conformément à l'annexe II de la présente décision;

c) l'annexe II est modifiée conformément à l'annexe III de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

L'article 1er, point b), est applicable à partir du 10 septembre 2023.

Fait à Bruxelles, le 3 mars 2022.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE I

À l'annexe I de la décision d'exécution (UE) 2019/1956, les lignes suivantes sont ajoutées:

N°	Référence de la norme
«101.	EN IEC 61010-2-034:2021 Exigences de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire — Partie 2-034: Exigences particulières applicables aux appareils de mesure de la résistance d'isolement et aux appareils d'essai de rigidité diélectrique EN IEC 61010-2-034:2021/A11:2021
102.	EN 50520:2020 Plaques de protection et bandes de protection utilisées pour protéger et avertir de la présence des câbles enterrés ou des conduits enterrés dans les installations souterraines EN 50520:2020/A1:2021
103.	EN 60898-2:2021 Petit appareillage électrique — Disjoncteurs pour la protection contre les surintensités pour installations domestiques et analogues — Partie 2: Disjoncteurs pour le fonctionnement en courant alternatif et en courant continu
104.	EN IEC 61010-2-051:2021 Règles de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire — Partie 2-051: Exigences particulières pour appareils de laboratoire utilisés pour mélanger et agiter EN IEC 61010-2-051:2021/A11:2021
105.	EN IEC 61010-2-061:2021 Règles de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire — Partie 2-061: Exigences particulières pour spectromètres atomiques de laboratoire avec vaporisation et ionisation thermiques EN IEC 61010-2-061:2021/A11:2021
106.	EN IEC 61010-2-030:2021 Exigences de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire — Partie 2-030: Exigences particulières pour les appareils équipés de circuits d'essai ou de mesure EN IEC 61010-2-030:2021/A11:2021
107.	EN 60598-2-13:2006 Luminaires — Partie 2-13: Règles particulières — Luminaires encastrés dans le sol EN 60598-2-13:2006/A1:2012 EN 60598-2-13:2006/A11:2021 EN 60598-2-13:2006/AC:2006
108.	EN 61534-1:2011 Systèmes de conducteurs préfabriqués — Partie 1: Exigences générales EN 61534-1:2011/A1:2014 EN 61534-1:2011/A11:2021 EN 61534-1:2011/A2:2021
109.	EN 61534-21:2014 Systèmes de conducteurs préfabriqués — Partie 21: Exigences particulières pour les systèmes de conducteurs préfabriqués destinés au montage sur des murs et des plafonds EN 61534-21:2014/A11:2021 EN 61534-21:2014/A1:2021

110.	EN 61534-22:2014 Systèmes de conducteurs préfabriqués — Partie 22: Exigences particulières pour les systèmes de conducteurs préfabriqués destinés au montage sur le sol ou sous le sol EN 61534-22:2014/A11:2021 EN 61534-22:2014/A1:2021
111.	EN 62135-1:2015 Matériels de soudage par résistance — Partie 1: Exigences de sécurité pour la conception, la fabrication et l'installation EN 62135-1:2015/AC:2016»

ANNEXE II

La ligne 29 de l'annexe IB de la décision d'exécution (UE) 2019/1956 est supprimée.

ANNEXE III

À l'annexe II de la décision d'exécution (UE) 2019/1956, les lignes suivantes sont ajoutées:

N°	Référence de la norme	Date du retrait
«96.	EN 50520:2009 Plaques et bandes de protection pour la protection et le signalement des câbles enterrés ou des conduits enterrés dans les installations sous terre	10 septembre 2023
97.	EN 60898-2:2006 Petit appareillage électrique — Disjoncteurs pour la protection contre les surintensités pour installations domestiques et analogues — Partie 2: Disjoncteurs pour le fonctionnement en courant alternatif et en courant continu	10 septembre 2023
98.	EN 61010-2-051:2015 Règles de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire — Partie 2-051: Exigences particulières pour appareils de laboratoire utilisés pour mixer et agiter	10 septembre 2023
99.	EN 61010-2-030:2010 Règles de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire — Partie 2-030: Exigences particulières pour les appareils équipés de circuits d'essai ou de mesure	10 septembre 2023
100.	EN 60598-2-13:2006 Luminaires — Partie 2-13: Règles particulières — Luminaires encastrés dans le sol EN 60598-2-13:2006/A1:2012 EN 60598-2-13:2006/AC:2006	10 septembre 2023
101.	EN 61534-1:2011 Systèmes de conducteurs préfabriqués — Partie 1: Exigences générales EN 61534-1:2011/A1:2014	10 septembre 2023
102.	EN 61534-21:2014 Systèmes de conducteurs préfabriqués — Partie 21: Exigences particulières pour les systèmes de conducteurs préfabriqués destinés au montage sur des murs et des plafonds	10 septembre 2023
103.	EN 61534-22:2014 Systèmes de conducteurs préfabriqués — Partie 22: Exigences particulières pour les systèmes de conducteurs préfabriqués destinés au montage sur le sol ou sous le sol	10 septembre 2023
104.	EN 62135-1:2015 Matériels de soudage par résistance — Partie 1: Exigences de sécurité pour la conception, la fabrication et l'installation	10 septembre 2023»